

Conseil d'administration du 16 novembre 2023

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-24  
**APPROBATION DU BUDGET INITIAL DE L'ANNÉE 2023**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 2 novembre 2023, s'est tenu le 16 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3 et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n°52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan annexées à la présente délibération,

Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget initial de l'année 2024 :

**Article 1 :**

1) Les autorisations budgétaires suivantes :

- 30 ETP et 43,6 ETPT sous plafond (dont 32,5 ETPT sous plafond et 11,1 ETPT hors plafond),

- 5 284 319 € d'autorisation d'engagement dont :
  - 2 503 500 € en enveloppe de personnel
  - 1 453 534 € en enveloppe de fonctionnement
  - 506 500 € en enveloppe d'intervention
  - 820 785 € en enveloppe d'investissement
  
- 5 316 683 € de crédits de paiement dont :
  - 2 503 500 € en enveloppe de personnel
  - 1 732 588 € en enveloppe de fonctionnement
  - 503 437 € en enveloppe d'intervention
  - 926 058 € en enveloppe d'investissement
  
- 4 614 770,10 € de prévision de recettes
  
- 1 050 812,90 € de déficit budgétaire
  
- 2) Les prévisions comptables suivantes :
  - - 1 282 525 € de résultat patrimonial
  - 782 525 € d'insuffisance d'autofinancement
  - 1 050 813 € de diminution du fond de roulement
  - 1 050 813 € de prélèvement sur la trésorerie

**Article 3 :**

Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

**Article 4 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 16 novembre 2023

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

## NOTE DE L'ORDONNATEUR

A destination du Conseil d'administration du 16 novembre 2023 après échange avec le Contrôleur Budgétaire Régional le 12 octobre 2023 et présentation au bureau du CA le 25 octobre 2023

### Budget initial pour l'année 2024

Le conseil d'administration sera amené à délibérer sur les tableaux 1 – 1<sup>er</sup> cadre, 2, 4 et 6 – 1<sup>er</sup> cadre. Les autres tableaux de la liasse budgétaire et comptable sont fournis à titre d'information.

#### 1- Autorisation d'emplois

La poursuite de la montée en puissance de l'établissement, la construction de son ancrage dans le territoire et la mise en œuvre des tâches de gestion courante dont les missions régaliennes, nécessite des ressources humaines en plus grand nombre que ne le permet le plafond d'emploi de 30 ETP/32,5 ETPT.

Le projet annuel de performances annexé au PLF 2024 est paru avec pour indications :

- *Un montant supplémentaire de 2 M€ sera alloué par le programme 113 via la SCSP de l'OFB aux parcs nationaux en 2024, soit 71,7 M€ contre 69,7 M€ en 2023, afin de financer les mesures du rendez-vous salarial de 2023. **Ce montant sera augmenté de 1,2 M€ pour financer l'augmentation de 15 ETPT obtenue au PLF 2024 pour les parcs nationaux pour participer aux actions de la SNB2030 relevant de leur périmètre.***
- *Le plafond d'emplois des parcs nationaux au PLF 2024 augmente de +15 ETPT, soit 858 ETPT contre 843 ETPT en LFI 2023, **pour assurer la mise à niveau des parcs des Calanques et de Forêts afin de participer à la mise en œuvre de la SNB 2030***

Ainsi les autorisations d'emploi sous plafond pour l'établissement pourraient être revues à la hausse et de façon significative.

L'établissement aura recours au ETPT hors plafond avec le recrutement :

- Dès 2023, de :
  - o Chargé.e de projet sur la typologie des prairies (financement obtenu de 3 ans sur fonds européen FEDER BFC)
  - o Chargé.e de projet sur les espèces à enjeu (financement obtenu de 3 ans sur fonds européen FEDER BFC)
  - o Chargé.e de projet sur les forêts et le changement climatique (financement obtenu de 3 ans sur fonds européen FEDER BFC)
- Début 2024 :
  - o Chargé.e de projet sur la concertation territoriale autour de la forêt et du bois (financement obtenu de 16 mois sur un appel à manifestation d'intérêt du MASA portée par la DRAAF)

Trois dossiers de financement ont été déposés pour en réponse à des appels à projet pour le recrutement hors plafond d'un.e chargé.e de projet :

- Natura 2000
- Milieux humides
- Mobilité douce

Il a été fait le choix d'afficher ces ETPT hors plafond (+2,83 ETPT) et la masse salariale inhérente (+141 140€) pour permettre les embauches dès réception de retour favorable sans attendre la présentation d'un budget rectificatif en CA.

L'établissement poursuit l'encadrement de 5 apprentis sur les sujets de :

- Gestion forestière
- Garde moniteur
- Communication
- Atlas de la biodiversité communale
- Ressources humaines

**Ainsi le Parc national de forêts pour 2024 vise 30 ETP/32,5 ETPT sous plafond et 11,1 ETPT hors plafond.**

## 2- Les recettes pour l'exercice 2023

- Des recettes globalisées pour **3 516 477 €** avec :
  - Une dotation OFB inchangée comparativement à l'exercice 2023 avec **3 479 397 €** ;
  - Des recettes propres à hauteur de **37 080 €** :
    - Recettes prévisionnelles de la boutique : 10 000€
    - Recettes liées aux redevances de la marque EPN : 3 900€
    - Recettes liées à la perception de loyer : 2 500€
    - Recettes liées à la vente de prestation EEDD : 8 180€
    - Recettes liées à la perception d'avoir ou de remboursement par l'établissement : 10 500€
    - Recette perçue pour le festival Nuit des forêts : 2 000€

L'évolution à la baisse des recettes globalisées entre 2023 et 2024 concernent la diminution des remboursements :

- D'assurance suite aux dégâts sur véhicules (notamment dus à l'épisode de grêle sur Arc en Barrois)
  - De l'inter parc dans le cadre du collège des directeurs organisés par le PNFor en octobre 2023.
- Des recettes fléchées pour **1 098 293 €** avec :
    - La perception de financement de l'Etat fléchés : 607 770€
      - Crédit du ministère de tutelle sur le P113 pour investissement : 150 500€
      - Perception de recettes du Fond Vert : 482 270€
    - La perception de recettes propres fléchées à travers le contrat de délégation de service public lié à la régulation en Réserve intégrale : 84 000€
    - La perception de financements publics fléchés à hauteur de 381 523€
      - Perception de 36 000€ de subvention par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur l'Appel à Projet Biodiversité pour une étude sur les marais tuffeux du Parc national
      - Perception du complément de subvention de l'EPAGE Sequana pour une étude sur les milieux humides du Chatillonnais à hauteur de 6 400€
      - Perception d'une partie des fonds FEDER Bourgogne Franche Comté, à hauteur de 183 600€ pour les projets sur la typologie fonctionnelle des prairies du Parc national ; l'étude des espèces à enjeux du Parc national et l'étude sur l'adaptation des forêts au Changement Climatique
      - Perception d'une partie des fonds CEREMA pour la mise en place d'une boucle de GR de Pays : 50 000€
      - Perception des fonds GMF pour les projets validés par le comité : 14 000€
      - Perception des fonds du Life Biodiv'Est pour le déploiement d'îlots de sénescence sur le territoire du Parc pour 36 900€
      - Perception de 13 800€ versée par l'OFB pour les Atlas de la Biodiversité de Colmier le Haut et Val des Tilles



- Perception d'une subvention par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire pour le projet de concertation territoriale sur la forêts au travers de la DRAAF : 40 823€

Les facteurs d'évolution :

- En recettes propres fléchées : Pas de subvention privée attendue sur 2024 à ce stade (-24 000 €)
- Financements de l'état fléchés : Les financements demandés au titre du fonds vert ne compensent pas les montants reçus précédemment au titre du plan France Relance. De plus nos demandes pour des crédits ministériels d'investissement sont moins nombreuses qu'en 2023. D'où la variation de - 473 279 €.

La ventilation est présentée au tableau 2 « autorisations budgétaires » et pour information dans le tableau 3 « tableau des recettes par origine »

**Le total des recettes s'élève à 4 614 770 € au BI 2024.**

### **3- Postes de dépenses**

Au cours de l'année 2024, l'action du Parc national sera mobilisée à la fois sur la poursuite de chantiers déjà engagés mais également sur plusieurs chantiers nouveaux, détaillé ci-dessous, avec une forte dimension stratégique qui répondent à des attentes fortes formulées par le territoire ou à des attentes fortes de la communauté de la conservation.

Plusieurs chantiers importants sont à poursuivre :

#### ***La mise en place des observatoires***

En 2023, le Parc national a lancé plusieurs observatoires prévus à la Charte, notamment l'observatoire cynégétique et l'observatoire des forêts. Des travaux préparatoires autour de l'observatoire socio-économique ont aussi été réalisés. L'année 2024 doit permettre d'avancer dans la mise en place de ces observatoires avec le lancement des premiers travaux et des premiers dispositifs de mesure.

Sous réserve de réussir à pérenniser un poste sur les questions de l'eau, les réflexions autour de l'observatoire de l'eau, lui aussi prévu à la Charte, pourront être lancées.

#### ***La poursuite de la mise en tourisme du territoire***

En 2024, plusieurs équipements et aménagements structurants pour le territoire vont se poursuivre, voire se finaliser. Il s'agira de construire des haltes supplémentaires le long de la boucle équestre, ainsi que de l'équiper en toilette sèche. Le balisage sera également réalisé. Les travaux du GR de pays pourront également débuter, là aussi avec du balisage et l'aménagement de plusieurs sites emblématiques du Parc national.

Le travail se poursuit également sur l'édition des documents touristiques avec la poursuite de l'édition du guide du routard Routard. Ce guide sera complété par l'édition d'un guide du Petit Futé ainsi qu'avec un travail réalisé avec le Guide Michelin. Il s'agira également de veiller à produire une documentation propre bilingue, à destination des touristes étrangers.

Enfin, le Parc national va poursuivre le travail sur la conception d'une gamme de mobilier urbain à destination des communes.

#### ***Le déploiement des outils de sensibilisation à la biodiversité***

En 2023, le Parc national a déployé deux atlas de la biodiversité communale, un sur Colmier le Haut et un sur Val-des-Tilles. Le travail sera poursuivi en 2024. Par la suite, une réflexion sera conduite afin de poursuivre la dynamique et de déployer le dispositif sur d'autres communes pour septembre 2025.

L'année 2023 a aussi été la mise en œuvre concrète des quatre premières aires terrestres éducatives du Parc national, situé sur Auberive, Recey-sur-Ource, Saint-Loup-sur-Aujon et Voulaines les Templier. Ces ATE se poursuivent et sont rejointes par 4 nouvelles écoles, deux situées à Chatillon, une à Leffonds et une à Vaux-sous-Aubigny.

### ***La mise en œuvre de partenariats avec le monde de la culture***

Après le déploiement d'un partenariat approfondie avec l'association Simone de Chateaullain et la mise en place de la Belle Balade, le Parc national souhaite étendre son soutien au domaine de la culture en passant des conventions de partenariats avec d'autres acteurs du territoire.

En 2024, le Parc national réalisera également son obligation du 1% culture en investissant dans une œuvre d'art.

En 2024, le Parc national lancera également plusieurs nouveaux chantiers stratégiques :

### ***L'approbation par le Conseil d'Administration d'un certain nombre de décisions prévues à la Charte***

Un travail va être engagé avec le Conseil d'Administration afin de prendre un certain nombre de décisions qui sont prévues à la Charte et qui doivent permettre de compléter et de préciser la réglementation existante. Ce travail sera fortement mobilisateur, que ce soit pour les membres des différentes instances du Parc que pour l'équipe technique.

### ***La construction de la stratégie immobilière du Parc national***

Afin de répondre à ses obligations légales, le Parc national va devoir élaborer en 2024 sa stratégie immobilière.

### ***Lancer le chantier de la Maison de l'Eau à Aignay-le-Duc***

Il existe un véritable enjeu pour le Parc national de s'implanter sur l'ensemble de son territoire. Afin d'améliorer sa présence sur le territoire de la Côte d'Or, le Parc national souhaite créer une maison du Parc – Maison de l'Eau à Aignay-le-Duc. En 2024, l'établissement lancera une étude de programmation qui lui permettra de définir son projet et de planifier les travaux à réaliser. Cela permettra également de préparer les premiers marchés publics qui permettront de lancer les travaux dès 2025.

### ***Concrétiser le schéma d'interprétation***

Le schéma d'interprétation du Parc national a été finalisé en 2023 et doit maintenant être concrétisé sur le terrain. Cela passe tout d'abord par le travail d'interprétation sur les portes de cœur, travaux qui sont financés dans le cadre du Fond vert. En 2024, d'autres sites importants du Parc national bénéficieront d'un travail d'interprétation. Ce sera notamment le cas du Marais des Brosses ou encore de la maison de Sainte-Ruffine.

### ***Travailler l'offre de mobilité du Parc national***

Le Parc national souhaite engager des premières réflexions sur la mobilité au sein du territoire. Il s'agira de réfléchir à la création d'un bouquet de service comprenant l'hébergement, le transport et des activités à partir des gares SNCF présentes sur le territoire. Cela favorisera la mise en tourisme et pourra être couplé avec la proposition d'itinéraire à la journée ou à la demi-journée.

L'ensemble des actions à mener ont les répercussions suivantes en termes de dépenses :

#### Le poste Personnel

L'établissement commence l'année avec une équipe au complet (30 ETP) ainsi que 3 chargé-es de mission en contrat hors plafond (financement FEDER). **Le montant total de l'enveloppe Personnel est évalué en autorisation d'engagement (AE) égale aux crédits de paiement (CP) à 2 503 500 € au BI 2024** (pour mémoire, 2 242 000 € en AE=CP au BR2 2023).

L'augmentation des dépenses de personnel entre 2023 et 2024 de 261 500 €, s'explique de la façon suivante :

- Equipe permanente (Titulaires + contractuels en quasi statut) : + 46 035 € prenant en compte la revalorisation du point d'indice et le CIA et part variable versées au 1<sup>er</sup> semestre.
- CDD en renfort : – 73 332 €. L'équipe permanent étant au complet et l'établissement



n'anticipant pas de turn-over sur 2024, les possibilités de recrutements de CDD en renfort seront réduites au minimum.

- CDD Hors plafond : + 274 460 € dont 141 140 € fléchées sur des demandes de financements non encore acquis.
- Apprentis : + 24 656 €
- Autres éléments de personnel = – 10 319 € avec pour principales composantes :
  - Allocation d'aide au retour à l'emploi : 16 800 €
  - Accident du travail et médecine de prévention : 6 800 €
  - Association du personnel (1% de la masse salariale) : 25 035 €
  - Tickets restaurants : 27 600 €
  - Agent comptable et indemnité du Président du CA : 8 095 €
  - IKV, prestations sociales, CET, allocation télétravail : 10 550 €

### Le poste Fonctionnement

Cette enveloppe permette d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement public et le financement d'études et prestations essentielles aux missions du Parc national.

En AE :

- **Connaissance et patrimoine :**
  - Conseil et accompagnement des acteurs pour la protection des différents patrimoines avec un besoin pour couvrir des frais de déplacements : 3 700€
  - Etudes naturalistes : 98 113€
    - Engagement de la suite des Atlas de Biodiversité Communales de Colmier le Haut et Val des Tilles : 5 668€
    - Suivi des différentes études sur les espèces à enjeux du Parc national (chiroptères, damier du frêne, sabot de vénus ...) : 40 445€
    - Lancement de l'étude de diagnostic des marais tuffeux : 45 000€
    - Impression de la stratégie scientifique : 7 000€
  - Gestion des données : 14 650€
    - Besoin de développement sur les outils métiers du Parc national (Géotrek, Géonature) : 4 650€
    - Création, achat et revente d'une carte IGN du Parc national de forêts : 10 000€
  - Gestion et restauration des milieux : 15 500€
    - Lancement de l'étude sur la gestion des bords de routes : 11 000€
    - Création d'un plan paysage : 2 000€
    - Déploiement d'actions sur la pollution lumineuse : 1 500€
    - Déploiement des actions Natura 2000 : 1 000€
  - Infrastructure d'accueil : 19 000€
    - Mise en œuvre de l'interprétation sur le Marais des Brosses : 12 000€
    - Mise en œuvre de l'interprétation sur le Marais de Vau : 2 000€
    - Mise en œuvre de l'interprétation sur la maison de Sainte-Ruffine : 5 000€
  - Management du pôle : 3 365€ dont 3 000€ provisionnée pour les déplacements des membres du Conseil Scientifique
  - Projets culturels : 6 750€
    - Edition du guide du bati, débuté en 2023 : 4 000€
    - Projets de valorisation des différentes études archéologiques (LIDAR, Toiture en lave) : 2 250€
    - Provisionnement pour petits travaux sur le sentier artistique de la Belle Balade : 500€
  - Déploiement des études naturalistes en Réserve Intégrale : 10 000€
- **Communication et Pédagogie :**
  - Déploiement de la marque Esprit Parc National (organisation d'évènements, reportages photo, création de vidéo de promotion) : 18 000€
  - Actions de communication : 250 000€
    - Renouvellement de la campagne de communication : 128 000€
    - Achats de photos pour les documents de communications : 10 000€
    - Création de vidéos promotionnelles : 10 000€



- Impressions des documents institutionnels (Charte, Plan de gestion, Cartes de vœux, Calendrier) : 42 500€
    - Insertion dans la presse : 46 500€
    - Création de la plaquette institutionnelle : 10 000€
    - Organisation de conférences internes : 3 000€
  - Evènementiel : 91 500€
    - Organisation d'évènements par le Parc national : 35 000€
    - Organisation de nuits des forêts : 25 000€
    - Organisation d'expositions : 15 000€
    - Mise en œuvre des animations estivales : 4 000€
    - Participation à des salons : 12 500€
  - Création d'un livret pédagogique élèves et d'autres outils EEDD : 25 000€
  - Réédition des documents touristiques avec création de deux nouveaux outils (un guide multipratique et un guide centré sur les marqués EPN) : 25 800€
  - Management du pôle : 4 500€
- **Direction :**
- Edition d'un livre sur les oiseaux menacés ou disparus du Parc national : 15 000 €
  - Plan d'actions pour prévenir et accompagner l'arrivée des grands prédateurs sur le territoire du Parc national : 14 100€
  - Etude sur l'impact des éoliennes sur la valeur du territoire : 13 600€
  - Déploiement du logiciel de suivi-évaluation EVA : 5 600€
  - Stage pour le déploiement de l'observatoire socio-économique : 3 600€
  - Financement de deux projets par le mécénat GMF (une mallette pédagogique et l'aménagement de la Belle Balade) : 13 300€
- **Economie et Transition écologique :**
- Agroécologie : 76 950€
    - Déploiement de la démarche Patura Just 2024 : 10 000€
    - Organisation du concours des Prairies Fleuries : 3 250€
    - Projet de typologie des prairies du Parc national, avec financement FEDER : 40 200€
    - Actions sur la transition écologique des exploitations agricoles : 15 000€
    - Adhésion à l'association Eau et Agriculture du Chatillonnais pour le déploiement de PSE agricole sur le territoire : 2 000€
    - Organisation de formation pour les MAEC et réalisation des diagnostics pour les nouveaux entrants : 6 500€
  - Conseil et accompagnement des acteurs : 24 500€
    - Accompagnement par un cabinet pour définir la stratégie de transition durable du territoire : 14 000€
    - Création d'un catalogue des artisans de la filière bois et d'un guide de construction en bois locale : 10 000€
    - Frais de missions liés à l'accompagnement des acteurs touristiques : 500€
  - Coopération territoriale : 3 500 €, majoritairement pour les frais d'organisation de la conférence des maires
  - Projet de concertation territoriale sur la forêt, financé par le MASA : 40 000€
  - Développement économique : 43 000€
    - Déploiement de la boutique du Parc national, élargissement de la gamme et achat de stocks : 25 000€
    - Déploiement du partenariat avec les CCI et les CMA : 12 000€
    - Accompagnement du projet Kemyos : 1 000€
    - Déploiement d'actions autour du biomimétisme forestier : 5 000€
  - Accompagnement pour la production d'un guide du mobilier urbain à destination des communes : 15 000€
  - Management du pôle : 6 700€, majoritairement pour couvrir des frais de formation à destination des membres du CESC
  - Tourisme durable : 121 342€
    - Edition d'un guide du Petit futé, dédié au Parc national : 6 000€
    - Déploiement du tour équestre : balisage, action de promotion et de



- lancement : 45 000€
  - Achat d'une prestation Fluxvision pour la mesure de la fréquentation touristique : 23 342€
  - Abonnement écompteurs pour la mesure de la fréquentation des sites : 300€
  - Dépenses liées au déploiement du GR de Pays, financé par le CEREMA : 44 200€
  - Frais de mission pour la mise en place d'un réseau des acteurs touristiques du Parc national : 500€
  - Frais de promotion du guide du Routard : 2 000€
- **Etablissement :**
  - Coopération internationale : 1 000 € pour des frais de déplacements éventuels
  - Fonctionnement général (fluides, fournitures, assurance, informatique, etc.) : 198 304€
  - Gestion des ressources humaines : 68 500 €
    - 34 000€ liés aux frais de scolarité des apprentis
    - 2 000€ pour l'organisation d'une formation sur l'égalité professionnelle
    - 15 000€ pour subvenir aux frais de formation
    - 8 000€ pour doter les personnels en vêtements techniques
    - 2 500€ pour subvenir aux frais de repas divers
    - 7 000€ d'action sociale
  - Management : 24 000€
    - 2 000€ pour l'organisation des Conseils d'Administration
    - 1 000€ pour les frais liés à la mutualisation avec l'ONF et les événements associés
    - 16 000€ pour couvrir des besoins en personnel intérimaire
    - 5 000€ pour des frais liés aux participations aux travaux interparcs nationaux
  - Politique immobilière et logistique : 103 960€
    - Dépenses de loyers : 35 500€
    - Dépenses de rafraîchissement pour les bureaux de Leuglay : 10 000€
    - Loyer de location des véhicules : 58 460€
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Chasse et partage de l'espace : 39 000€
    - Accompagnement par un prestataire pour déployer une application de partage de l'espace : 20 000€
    - Edition d'un guide des usagers : 4 000€
    - Matériel pour la création de zones de quiétude : 10 000€
    - Analyses génétiques pour détecter la présence de grands prédateurs sur le territoire : 5 000€
  - Suivi des pièges photos : 4 800€
  - Forêts : 17 900€
    - Déploiement du projet sur l'adaptation des forêts au changement climatique, financé par le Fond FEDER BFC : 17 400€
    - Frais de déplacement du projet Sylv'Acctes : 500€
  - Management du pôle : 5 000€ pour couvrir les différents frais de mission
  - Gestion de la réserve intégrale : 9 000€
    - 4 000€ pour du matériel
    - 5 000€ pour les frais liés à la régulation

**En AE, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 453 534 € au BI 2024**  
(pour mémoire, 1 238 252 € au BR2 2023)

En CP :

- **Connaissance et patrimoine :**
  - Conseil et accompagnement des acteurs pour la protection des différents patrimoines avec un besoin pour couvrir des frais de déplacements : 3 700€

- Etudes naturalistes : 155 678€
    - Paiement des dépenses liées aux Atlas de Biodiversité Communales de Colmier le Haut et Val des Tilles : 42 108€
    - Suivi des différentes études sur les espèces à enjeux du Parc national (chiroptères, damier du frêne, sabot de vénus, cigogne noire ...) : 41 570€
    - Lancement de l'étude de diagnostic des marais tuffeux : 45 000€
    - Impression de la stratégie scientifique : 7 000€
    - Paiement de l'étude sur les milieux humides du Chatillonnais, lancée en 2023 : 20 000€
  - Gestion des données : 14 650€
    - Besoin de développement sur les outils métiers du Parc national (Géotrek, Géonature) : 4 650€
    - Création, achat et revente d'une carte IGN du Parc national de forêts : 10 000€
  - Gestion et restauration des milieux : 26 742€
    - Paiement de l'étude sur la gestion des bords de routes : 22 242€
    - Création d'un plan paysage : 2 000€
    - Déploiement d'actions sur la pollution lumineuse : 1 500€
    - Déploiement des actions Natura 2000 : 1 000€
  - Infrastructure d'accueil : 21 000€
    - Mise en œuvre de l'interprétation sur le Marais des Brosses : 12 000€
    - Mise en œuvre de l'interprétation sur le Marais de Vau : 2 000€
    - Mise en œuvre de l'interprétation sur la maison de Sainte-Ruffine : 5 000€
    - Paiement des infrastructures sur la porte de Chalmessin : 2 000€
  - Management du pôle : 3 365€ dont 3 000€ provisionnée pour les déplacements des membres du Conseil Scientifique
  - Projets culturels : 11 070€
    - Paiement de la Maison Laurentine, action lancée en 2023 : 2 400€
    - Edition du guide du bati, débuté en 2023 : 5 920€
    - Projets de valorisation des différentes études archéologiques (LIDAR, Toiture en lave) : 2 250€
    - Provisionnement pour petits travaux sur le sentier artistique de la Belle Balade : 500€
  - Déploiement des études naturalistes en Réserve Intégrale : 25 000€
- **Communication et Pédagogie :**
- Déploiement de la marque Esprit Parc National (organisation d'évènements, reportages photo, création de vidéo de promotion) : 18 000€
  - Actions de communication : 250 000€
    - Renouvellement de la campagne de communication : 128 000€
    - Achats de photos pour les documents de communications : 10 000€
    - Création de vidéos promotionnelles : 10 000€
    - Impressions des documents institutionnels (Charte, Plan de gestion, Cartes de vœux, Calendrier) : 42 500€
    - Insertion dans la presse : 46 500€
    - Création de la plaquette institutionnelle : 10 000€
    - Organisation de conférences internes : 3 000€
  - Evènementiel : 91 500€
    - Organisation d'évènements par le Parc national : 35 000€
    - Organisation de nuits des forêts : 25 000€
    - Organisation d'expositions : 15 000€
    - Mise en œuvre des animations estivales : 4 000€
    - Participation à des salons : 12 500€
  - Création d'un livret pédagogique élèves et d'autres outils EEDD : 25 000€
  - Réédition des documents touristiques avec création de deux nouveaux outils (un guide multipratique et un guide centré sur les marqués EPN) : 25 800€
  - Management du pôle : 4 500€
- **Direction :**
- Edition d'un livre sur les oiseaux menacés ou disparus du Parc national : 15 000 €



- Paiement du livre sur la Faune du Parc national : 15 000€
  - Plan d'actions pour prévenir et accompagner l'arrivée des grands prédateurs sur le territoire du Parc national : 14 100€
  - Etude sur l'impact des éoliennes sur la valeur du territoire : 13 600€
  - Déploiement du logiciel de suivi-évaluation EVA : 5 600€
  - Stage pour le déploiement de l'observatoire socio-économique : 3 600€
  - Financement de deux projets par le mécénat GMF (mallette pédagogique et aménagement de la Belle Balade) : 13 300€
- **Economie et Transition écologique :**
- Agroécologie : 96 640€
    - Déploiement de la démarche Patura Just 2024 : 10 000€
    - Paiement de la démarche Patura Just 2023 : 14 690€
    - Paiement de la mission Allégo, lancée en 2023 : 5 000€
    - Organisation du concours des Prairies Fleuries : 3 250€
    - Projet de typologie des prairies du Parc national, avec financement FEDER : 40 200€
    - Actions sur la transition écologique des exploitations agricoles : 15 000€
    - Adhésion à l'association Eau et Agriculture du Chatillonnais pour le déploiement de PSE agricole sur le territoire : 2 000€
    - Organisation de formation pour les MAEC et réalisation des diagnostics pour les nouveaux entrants : 6 500€
  - Conseil et accompagnement des acteurs : 24 500€
    - Accompagnement par un cabinet pour définir la stratégie de transition durable du territoire : 14 000€
    - Création d'un catalogue des artisans de la filière bois et d'un guide de construction en bois locale : 10 000€
    - Frais de missions liés à l'accompagnement des acteurs touristiques : 500€
  - Coopération territoriale : 3 500 €, majoritairement pour les frais d'organisation de la conférence des maires
  - Projet de coopération territoriale sur la forêt, financé par le MASA : 40 000€
  - Développement économique : 43 000€
    - Déploiement de la boutique du Parc national, élargissement de la gamme et achat de stocks : 25 000€
    - Déploiement du partenariat avec les CCI et les CMA : 12 000€
    - Accompagnement du projet Kemyos : 1 000€
    - Déploiement d'actions autour du biomimétisme forestier : 5 000€
  - Accompagnement pour la production d'un guide du mobilier urbain à destination des communes : 15 000€
  - Management du pôle : 6 700€, majoritairement pour couvrir des frais de formation à destination des membres du CESC
  - Tourisme durable : 197 349€
    - Edition d'un guide du Petit futé, dédié au Parc national : 6 000€
    - Déploiement du tour équestre : balisage, action de promotion et de lancement : 45 000€
    - Achat d'une prestation Fluxvision pour la mesure de la fréquentation touristique : 23 342€
    - Abonnement éco compteurs pour la mesure de la fréquentation des sites : 300€
    - Dépenses liées au déploiement du GR de Pays, financé par le CEREMA : 58 200€
    - Frais de mission pour la mise en place d'un réseau des acteurs touristiques du Parc national : 500€
    - Frais de promotion du guide du Routard : 64 007€
- **Etablissement :**
- Coopération internationale : 1 000 € pour des frais de déplacements éventuels
  - Fonctionnement général (fluides, fournitures, assurance, informatique, etc.) : 198 304€



- Gestion des ressources humaines : 68 000 €
  - 33 500€ liés aux frais de scolarité des apprentis
  - 2 000€ pour l'organisation d'une formation sur l'égalité professionnelle
  - 15 000€ pour subvenir aux frais de formation
  - 8 000€ pour doter les personnels en vêtements techniques
  - 2 500€ pour subvenir aux frais de repas divers
  - 7 000€ d'action sociale
- Management : 24 000€
  - 2 000€ pour l'organisation des Conseils d'Administration
  - 1 000€ pour les frais liés à la mutualisation avec l'ONF et les événements associés
  - 16 000€ pour couvrir des besoins en personnel intérimaire
  - 5 000€ pour des frais liés aux participations aux travaux interparcs nationaux
- Politique immobilière et logistique : 182 690€
  - Dépenses de loyers : 77 130€
  - Dépenses de rafraîchissement pour les bureaux de Leuglay : 10 000€
  - Loyer de location des véhicules : 95 560€
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Chasse et partage de l'espace : 39 000€
    - Accompagnement par un prestataire pour déployer une application de partage de l'espace : 20 000€
    - Edition d'un guide des usagers : 4 000€
    - Matériel pour la création de zones de quiétude : 10 000€
    - Analyses génétiques pour détecter la présence de grands prédateurs sur le territoire : 5 000€
  - Suivi des pièges photos : 4 800€
  - Forêts : 17 900€
    - Déploiement du projet sur l'adaptation des forêts au changement climatique, financé par le Fond FEDER BFC : 17 400€
    - Frais de déplacement du projet Sylv'Acctes : 500€
  - Management du pôle : 5 000€ pour couvrir les différents frais de mission
  - Gestion de la réserve intégrale : 9 000€
    - 4 000€ pour du matériel
    - 5 000€ pour les frais liés à la régulation

**En CP : les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 732 588 € au BI 2024**  
(Pour mémoire, 1 204 925 € au BR2 2023)

Le différentiel entre AE et CP s'explique par les restes à payer sur des projets initiés fin 2023, notamment sur le guide du Routard ; l'étude sur les milieux humides du Chatillonnais ; le déploiement de la boucle GR de Pays ; la démarche Patura Just 2023 ; l'édition du guide du bati ; les études sur les bords de route et les lisières ; le déploiement des ABC. Il y a également des restes à payer sur les locations dans le cadre du fonctionnement général de l'établissement.

Les facteurs d'évolutions entre le BR2 2023 et le BI 2024 en CP de fonctionnement (+527 663 €) sont les suivants :

- **Connaissances Patrimoines :**
  - Déploiement du budget FEDER sur les espèces à enjeu : +77 253 €
  - Décision de soutenir les projets culturels par l'enveloppe INTERVENTION : -13 366€
  - Projets d'infrastructure et d'accueil se tarissent sur 2024 : - 33 376 €
- **Communication et pédagogie :**
  - Renouvellement de la campagne de communication et augmentation des moyens de diffusion : +95 886 €
  - Réalisation d'un reportage photo et vidéo des bénéficiaires de la marque Esprit Parc national : + 9500 €
  - Plusieurs événements importants en 2024 : Anniversaire des 5 ans du Parc national et festival de cinéma : +25 579 €



- Augmentation du nombre de brochures à éditer pour fournir correctement les offices du tourisme et création d'un nouveau guide multi pratique : + 3 039 €
- **Direction :**
  - Engagement d'action autour de la question du loup - sujet stratégique émergent : +12 900 €
  - Report d'une étude sur l'éolien : +17 020 €
  - Décalage des projet retenus pour le mécénat GMF : +13 300 €
- **Economie et Transition écologique :**
  - Déploiement du budget FEDER sur la typologie des prairies permanentes : +77 388€
  - Nouveau projet sur la transition du territoire face au changement climatique et création d'un catalogue des artisans : +23 050 €
  - Dépenses liées à l'acceptation du dossier MASA de concertation territoriale sur avenir de la forêt : +40 000 €
  - Besoin d'un accompagnement spécifique pour créer un guide du mobilier urbain : +6 351 €
  - Prévision d'un budget de formation pour le CESC non réalisée en 2023 : +5 450 €
  - Finalisation du Guide du routard dédié au PNFor : +114 795 €
- **Etablissement :**
  - Augmentation des frais d'apprentissage liés aux apprentis recrutés sur le 2<sup>e</sup> semestre 2023 : +32 713 €
  - Prévision d'un budget pour de l'intérim : +16 597 €
  - Augmentation des dépenses liées aux véhicules (3 nouveaux véhicules attendus sur 2024) : +11 400 €
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Déploiement du projet FEDER – Forêt et changement climatique : + 11 461 €
  - Mise en œuvre de zones de quiétude supplémentaires : +32 946 €
  - Diminution des besoins en équipements pour la régulation en réserve intégrale : -41 040 €
  - Diminution des besoins en équipement et surveillance : - 11 183 €

#### Le poste Intervention

Cette enveloppe permet de financer les actions subventionnées par le Parc national.

- **Connaissances et Patrimoines :**
  - Conseil et accompagnement des acteurs : 31 000€
    - 5 000€ de subvention pour une ressourcerie
    - 1 000€ pour subventionner un ouvrage sur l'archéologie
    - 25 000€ pour accompagner des prescriptions en cœur de Parc
  - Gestion des milieux du cœur de Parc : 40 000€
  - Mise en place de partenariats culturels : 28 500€
- **Direction : 5 000€** pour accompagner les acteurs à l'arrivée des grands prédateurs
- **Economie et transition écologique :**
  - Agroécologie : 2 000€ pour la création d'un conservatoire de l'abeille noire
  - 250 000€ pour l'appel à projet du Parc national de forêts
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Mise en place de contrats de transition cynégétique : 25 000€
  - Subvention liée à la mise en place de paiements pour services environnementaux sur les îlots de sénescence : 41 000€
  - Subvention à la fédération des chasseurs pour la participation aux dégâts faits aux cultures : 84 000€

**En AE : les dépenses d'intervention sont évaluées à 506 500 € au BI 2024**  
(pour mémoire, 415 678 € au BR2 2023)

Pour les crédits de paiement :

- **Connaissances et Patrimoines :**
  - Conseil et accompagnement des acteurs : 31 000€

- 5 000€ de subvention pour une ressourcerie
    - 1 000€ pour subventionner un ouvrage sur l'archéologie
    - 25 000€ pour accompagner des prescriptions en cœur de Parc
  - Gestion des milieux du cœur de Parc, paiement de la prestation 2023 : 36 937€
  - Mise en place de partenariats culturels : 28 500€
- **Direction : 12 000€** pour accompagner les acteurs à l'arrivée des grands prédateurs (5 000€) et crédits de paiement du mécénat GMF des années précédentes (7 000€)
- **Economie et transition écologique :**
  - Agroécologie : 2 000€ pour la création d'un conservatoire de l'abeille noire
  - 243 000€ de crédit de paiement pour l'appel à projet 2023 du Parc national de forêts
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Mise en place de contrats de transition cynégétique : 25 000€
  - Subvention liée à la mise en place de paiements pour services environnementaux sur les îlots de sénescence : 41 000€
  - Subvention à la fédération des chasseurs pour la participation aux dégâts faits aux cultures : 84 000€

### **En CP : les dépenses d'intervention sont évaluées à 503 437 € au BI 2024**

(Pour mémoire, 337 526 € au BR2 2023)

Les facteurs d'évolutions entre le BR2 2023 et le BI 2024 en CP d'intervention (+165 911 €) sont les suivants :

- Démarrage du projet de partage de l'espace : + 25 000 €
- Démarrage du projet LIFE : + 41 000 €
- Budget pour accompagner les éleveurs de loup : + 5 000€
- Mise en place de conventions avec les acteurs culturels : + 9 000 €
- Augmentation de la subvention versée aux fédérations de chasse relative aux dégâts de gibier : + 11 522 €
- Décalage plus important de reste à payer sur l'appel à projet 2023 puisque, pour cette édition, 100% de la subvention est versée à la fin du projet : + 74 389 €

### Le poste Investissement

En 2023, l'enveloppe investissement a permis de poursuivre les travaux d'aménagement de la boucle équestre du Parc national ainsi que sur les 4 portes de Cœur. Ils ont également permis de doter les personnels en matériel de suivi des chiroptères ainsi que de procéder à l'acquisition de matériels pour équiper les agents (matériel informatique et téléphonique, mobilier de bureau, véhicules).

Les chantiers sont encore nombreux et les besoins suivants identifiés :

En AE :

- **Connaissance et patrimoine :**
  - Matériel pour études naturalistes : 2 000€
  - Infrastructure d'accueil : 274 685 €, dont :
    - Interprétation et aménagement des portes de cœur Arc-Chatillon-Auberive : 162 600 €, financé à l'aide du Fond Vert
    - Aménagement Portes de Chalmessin : 110 085 €, financé sur du Fond Vert
    - Interprétation de la Maison de Sainte Ruffine : 2 000€
  - Projets culturels : 5 000€ pour l'achat d'une œuvre d'art dans le cadre du 1% culture
- **Economie et transition écologique :**
  - Etude programmatique pour une nouvelle maison du Parc à Aignay le Duc : 20 000€
  - Achat de mobilier pour les boutiques du Parc national : 10 000€
  - Provisionnement pour des panneaux de signalétiques : 3 000€
  - Création de nouvelles haltes sur le tour équestre : 171 100€
  - Déploiement des travaux du GR de Pays : 100 000€
- **Etablissement :**

- Achat de matériel informatique et téléphonique : 29 500€
- Achat de matériel technique : 12 000€
- Achat de mobilier pour les bureaux du Parc national : 20 000€
- Travaux de protection solaire : 50 000€
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Achat de véhicules, financés par le Fond Vert : 103 500€
  - Achat d'un système de radio pour la Réserve intégrale : 20 000€

**En AE : les dépenses d'investissement sont évaluées à 820 785 € au BI 2024**  
(pour mémoire, 295 232 € au BR2 2023)

En CP :

- **Connaissance et patrimoine :**
  - Matériel pour études naturalistes : 2 000€
  - Infrastructure d'accueil : 308 386 €, dont :
    - Interprétation et aménagement des portes de coeur Arc-Chatillon-Auberive : 191 160 €, financé à l'aide du Font Vert
    - Aménagement Portes de Chalmessin : 113 226 €, financé sur du Fond Vert
    - Interprétation de la Maison de Sainte Ruffine : 2 000€
    - Paiement des travaux sur la Tuffière de Rouvres : 2 000€
  - Projets culturels : 5 000€ pour l'achat d'une œuvre d'art dans le cadre du 1% culture
- **Economie et transition écologique :**
  - Etude programmatique pour une nouvelle maison du Parc à Aignay le Duc : 20 000€
  - Achat de mobilier pour les boutiques du Parc national : 10 000€
  - Provisionnement pour des panneaux de signalétiques : 3 000€
  - Création de nouvelles haltes sur le tour équestre et paiement des restes à payer 2023 : 242 672€
  - Déploiement des travaux du GR de Pays : 100 000€
- **Etablissement :**
  - Achat de matériel informatique et téléphonique : 29 500€
  - Achat de matériel technique : 12 000€
  - Achat de mobilier pour les bureaux du Parc national : 20 000€
  - Travaux de protection solaire : 50 000€
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Achat de véhicules, financés par le Fond Vert : 103 500€
  - Achat d'un système de radio pour la Réserve intégrale : 20 000€

**En CP : les dépenses d'investissement sont évaluées à 926 058 € au BI 2024**  
(pour mémoire, 1 218 826 € au BR2 2023)

Les facteurs d'évolutions entre le BR2 2023 et le BI 2024 en CP d'investissement (-292 768 €) sont les suivants :

- **Connaissances Patrimoines :**
  - Déploiement des financements FOND VERT sur les portes de coeur : +281 358 €
  - Mise en œuvre du 1% culture : 5 000 €
  - Diminution des investissements en faveur des infrastructures et de la restauration de milieux suite à la fin des projets initiés avec le dispositif France relance : - 21 574 €
- **Economie et Transition écologique :**
  - Projets France relance achevés :
    - Agroécologie : Trame verte finalisée. Pas d'autres dépenses prévues en investissement sur cette thématique en 2024 : - 117 895 €
    - Infrastructure et accueil : Portes de coeur finalisées. Pré-projet seulement pour développer une maison de l'eau à Aignay le Duc : - 537 576 €



- Déploiement des financements FOND VERT sur le tour équestre : + 201 625 €
- **Etablissement :**
  - Fin des gros projets d'installation du siège. Moins d'investissement à venir sur 2024 à ce stade : - 61 589 €
- **Gestion et protection du territoire :**
  - Achats de 3 véhicules tout terrain pour les gardes moniteurs : +103 500 €
  - Barrières installées en réserve intégrale et miradors installés. Pas de dépenses prévues en 2024 : - 145 618 €

Ainsi comme l'indique le tableau 2 « autorisations budgétaires », les variations des enveloppes de Personnel, de Fonctionnement, Intervention et Investissement entraînent au total une **ouverture d'AE au BI 2024 pour 5 284 319 € et de CP pour 5 665 583 €**

#### 4- Solde budgétaire

Le solde déficitaire au **BI 2024 est de 1 050 812,90 €** Ce solde déficitaire est mécaniquement creusé par :

- L'apurement des restes à payer ;
- L'inscription de dépenses de personnel de 141 140 € non associées à des recettes, puisque incertaines à ce jour.
- Des projets notamment financés sur fonds européens qui demandent une avance de trésorerie de la part de l'établissement (décaissement sur justificatifs).

#### 5- Prélèvement de trésorerie

Cette même somme est donc prélevée dans la trésorerie de l'établissement qui s'élève en début d'exercice à 2 285 857,20 euros (BR2 2023) et sera ramenée mécaniquement à un niveau final prévisionnel de **1 235 044,20 €, soit 93 jours de fonctionnement**. Ce niveau de trésorerie ne prend pas en compte les financements externes mobilisés sur fin 2023. La rectification sera apportée lors du BR1 2024.

La variation prévisionnelle ne laisse apparaître aucun signe de rupture en cours d'exercice, permettant à l'établissement d'assumer l'ensemble de ses obligations.

Les tableaux 8 et 9 (dépenses fléchées et opérations pluriannuelles) retracent les opérations fléchées et les opérations pluriannuelles. Il est à noter que toutes les opérations financées par le dispositif France relance ont été finalisées au 31 décembre 2023.

Les restes à payer au 31 décembre 2024 sont évalués à 644 155 €, en nette diminution par rapport au prévisionnel du 31 décembre 2023 (Cf. Tableau complémentaire du budget).

#### 6- Les grands ratios en comptabilité générale

La situation patrimoniale reprise au Tableau 6 est la suivante :

Les réalisations globales en produits pour l'exercice 2024 sont estimées à **4 007 000 €, soit 150 726 € de plus qu'en 2023**.

- **Subvention de l'Etat : 3 504 397 €**
  - Dotation OFB : 3 479 397 €
  - Subvention pour charges d'investissement fléchée : 25 000 € (versé au titre du fonds vert sur le projet « développement du tourisme équestre » pour du balisage)
- **Autres subventions : 381 523 €**
  - DRAAF - AMI MASA - Concertation territoriale (acompte 30% de 136 077 €) : 40 823,10 €
  - FEDER BFC - Espèces à enjeu : 46 000 €



- FEDER BFC - Forêts et changement climatique : 57 400 €
- FEDER BFC - Typologie Prairie : 80 200 €
- OFB - Appel à projet ABC 2022 : 13 800 €
- AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - SEQUANA - Inventaire milieux humides : 6 400 €
- AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - Diagnostic marais tuffeux : 36 000 €
- GMF - Solde sur opération Malette pédagogique sur le PNFor (Conv OFB2023-403) (70% de 10 k€) : 7 000 €
- GMF - Solde sur DAS 2022-032 (70% 10 k€) - Aménagement Val d'Esnois : 7 000 €
- Région GE - Programme Life Biodiv'Est : 36 900 €

- **Autres produits : + 121 080 €**

- Recettes propres : 37 080 €
- REGULATION - Recettes perçues dans le cadre de la DSP Régulation : 84 000 €

Les réalisations globales en charges pour l'exercice 2024 s'élèvent à **5 239 525 € au BI 2024** pour 4 282 451 € au BR2 2023.

- **Charges de personnel : 2 364 454 €** dont 224 725 € de charges de pensions civiles
- **Charges de fonctionnement : 2 371 634 €** dont une estimation de 500 000 € de dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que 140 000 € de taxes sur les salaires.
- **Charges d'intervention : 503 437 €**

Compte tenu des réalisations en produits et en charges, il serait constaté pour 2024 un **résultat déficitaire d'un montant de 1 232 525 €**

**Capacité d'autofinancement**

En fin d'exercice, au vu du résultat et des opérations d'ordre escomptés, on constate une insuffisance d'autofinancement pour l'établissement à hauteur de **- 732 525 €**

Les réalisations globales en ressources pour l'exercice 2024 s'élèvent à **657 770 € au BI 2024** pour 1 235 470 € au BR2 2023.

- **Financement de l'actif par l'Etat : 607 770 €**

- Subvention d'investissement ministériel : 150 500 €
- FOND VERT - Développement du tourisme équestre au PNFor : 191 370 €
- FOND VERT - Equipement des portes de cœur (Chalmessin) : 61 760 €
- FOND VERT - Equipement des portes de cœur (Arc, Auberive et Chatillon) : 154 140 €
- FOND VERT - Acquisition de véhicules pour surveillance : 50 000 €

- **Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat : + 50 000 €**

- CEREMA - Appel à projet Sentier de Nature - GR Pays : 50 000 €

Compte tenu des réalisations en ressources et en emplois, il serait constaté pour l'exercice 2024 une **diminution du fonds de roulement de 1 050 813 €**

**Fonds de roulement**

Le fonds de roulement brut de l'établissement constaté au 31 décembre 2024 serait de **1 065 775 €** et correspond à 80 jours de fonctionnement.



CAF : - 782 525 €		
	Investissement : 926 058 €	Financement de l'actif par l'état : 607 770 € - Fonds Vert - Subvention d'investissement ministériel
Fonds de roulement au 31/12/2023 : 2 116 588 €	Remboursement des dettes financières : 0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat : 50 000 € - Cerema
Fonds de roulement au 31/12/2024 : 1 065 775 €		Autres ressources : 0  Augmentation des dettes financières : 0

### **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2024 est négatif et s'élèverait à – **119 269 €**

Notre besoin en fonds de roulement augmente de 50 000 € par rapport au besoin de 2023, notamment du fait :

- Des reports de projets à 2024 avec des subventions d'investissement perçues en 2023, voire fin 2022;
- Une prévision de masse salariale non corrélée à des recettes (dans l'attente des accords de financement)
- Des acomptes de trésorerie sur les dépenses de personnel pour les agents hors plafond sur financements européens.

Dressé le 22 octobre 2023  
Le Directeur du Parc national de forêts

Philippe Puydarrieux

**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des autorisations d'emplois**

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
<b>Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT</b>	32,5	11,1	43,6
Rappel du plafond d'emplois prénotifié/notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :	32,5		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau détaillé des emplois**

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	32,5	2 132 380	11,1	371 120	43,6	2 503 500
<b>1 - TITULAIRES</b>	13,32	980 253	0	0	13,32	980 253
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	13,32	980 253			13,32	980 253
* Titulaires organisme					0	0
<b>2 – CONTRACTUELS</b>	19,18	1 057 247	6,6	318 440	25,78	1 375 687
* Contractuels de droit public	16,4	955 747	0	0	16,4	955 747
Contractuels quasi-statut :	16,4	955 747	0	0	16,4	955 747
δCDI	2,8	189 924			2,8	189 924
δCDD	13,6	765 823			13,6	765 823
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0
Autres contractuels de droit public	2,78	101 500	6,6	318 440	9,38	419 940
δCDI					0	0
δCDD	2,78	101 500	6,6	318 440	9,38	419 940
<b>3 a) - CONTRATS AIDES</b>					0	0
<b>3 b) – APPRENTIS</b>			4,5	52 680	4,5	52 680
<b>3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)</b>					0	0
<b>4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL</b>		94 880		0		94 880
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		24 895				24 895
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		62 435				62 435
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)		7 550				7 550
Ligne d'ajustement						0

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	0	0
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	0	0

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES									RECETTES				
	Montants								Montants				
	AE				CP				Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024	
	Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024	Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024					
<b>Personnel</b>	<b>2 242 000,00</b>	<b>2 242 000,00</b>	261 500,00	<b>2 503 500,00</b>	<b>2 242 000,00</b>	2 242 000,00	261 500,00	<b>2 503 500,00</b>	3 533 977,00	3 533 977,00	-17 500,00	<b>3 516 477,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	215 000,00	215 000,00	9 725,00	224 725,00	215 000,00	215 000,00	9 725,00	224 725,00	3 479 397,00	3 479 397,00	0,00	<b>3 479 397,00</b>	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 238 252,00</b>	<b>1 238 252,00</b>	215 282,00	<b>1 453 534,00</b>	<b>1 204 925,00</b>	1 204 925,00	527 663,00	<b>1 732 588,00</b>	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Autres financements de l'Etat
<b>Intervention</b>	<b>415 678,00</b>	<b>415 678,00</b>	90 822,00	<b>506 500,00</b>	337 526,00	337 526,00	165 911,00	<b>503 437,00</b>	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Fiscalité affectée
<b>Investissement</b>	<b>295 232,00</b>	<b>295 232,00</b>	525 553,00	<b>820 785,00</b>	<b>1 218 826,00</b>	1 218 826,00	-292 768,00	<b>926 058,00</b>	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Autres financements publics
									54 580,00	54 580,00	-17 500,00	37 080,00	Recettes propres
									1 485 401,00	1 485 401,00	-387 107,90	<b>1 098 293,10</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
											607 770,00	<b>607 770,00</b>	Subvention pour charges d'investissement fléchée
									1 106 049,00	1 106 049,00	-1 081 049,00	<b>25 000,00</b>	Financements de l'Etat fléchés
									271 352,00	271 352,00	110 171,10	<b>381 523,10</b>	Autres financements publics fléchés
									108 000,00	108 000,00	-24 000,00	<b>84 000,00</b>	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CF (B)</b>	<b>4 191 162,00</b>	<b>4 191 162,00</b>	<b>1 093 157,00</b>	<b>5 284 319,00</b>	<b>5 003 277,00</b>	<b>5 003 277,00</b>	<b>662 306,00</b>	<b>5 665 583,00</b>	<b>5 019 378,00</b>	<b>5 019 378,00</b>	<b>-404 607,90</b>	<b>4 614 770,10</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>					<b>16 101,00</b>	<b>16 101,00</b>	-16 101,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	1 050 812,90	<b>1 050 812,90</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**BI 2023 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)**

	Niveau prévisionnel des restes à payer au 31/12/2023 (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2023 à solder (2)	Niveau prévisionnel des restes à payer au 31/12/2023 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2024 (4)	CP 2024 sur AE antérieures à 2024 (5)	CP 2024 sur AE 2024 (6)	Total CP 2024 (7) = (5) + (6)	Niveau prévisionnel des restes à payer au 31/12/2024 (8) = (3) + (4) - (7)
<b>Fonctionnement hors personnel</b>	549 226	0	549 226	1 453 534	279 554	1 453 034	1 732 588	270 172
<b>Intervention</b>	295 278	0	295 278	506 500	250 000	253 437	503 437	298 341
<b>Investissement</b>	180 915	0	180 915	820 785	105 273	820 785	926 058	75 642
<b>Total</b>	1 025 419	0	1 025 419	2 780 819	634 827	2 527 256	3 162 083	644 155

A minima remplir les colonnes en jaune.

**TABLEAU 3**  
Dépenses par destination - Recettes par origine

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	170 900	170 900	173 663	246 228	2 000	2 000	2 000	2 000	348 563	421 128
1-1 Acquisition de connaissance:	149 568	149 568	149 563	222 128	2 000	2 000	2 000	2 000	303 131	375 696
1-2 Administration et diffusion des connaissances:	14 250	14 250	23 100	23 100					37 350	37 350
1-3 Contribution à des programmes de recherche	7 082	7 082	1 000	1 000					8 082	8 082
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnelle	136 745	136 745	24 600	24 600	46 000	42 937	123 500	125 500	330 845	329 782
2-1 Surveillance du territoire et des usages	71 212	71 212	4 000	4 000			123 500	123 500	198 712	198 712
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieu:	61 565	61 565	20 600	20 600	45 000	41 937	-	2 000	127 165	126 102
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	3 968	3 968			1 000	1 000			4 968	4 968
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	636 142	636 142	377 042	485 901	180 000	180 000	271 100	342 672	1 464 284	1 644 715
3-1 Agriculture	141 619	141 619	76 950	96 640					218 569	238 259
3-2 Sylviculture	165 845	165 845	40 500	40 500	41 000	41 000			247 345	247 345
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	102 163	102 163	182 642	258 649			271 100	342 672	555 905	703 484
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	84 007	84 007	19 000	19 000	109 000	109 000			212 007	212 007
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	8 500	8 500	500	500	25 000	25 000			34 000	34 000
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanau	93 408	93 408	45 450	47 370	5 000	5 000			143 858	145 778
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin									-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	14 139	14 139							14 139	14 139
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	24 130	24 130	1 000	1 000					25 130	25 130
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé, ...)	2 331	2 331	11 000	22 242					13 331	24 573
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs:	265 280	265 280	439 300	458 700	28 500	35 500	312 685	344 386	1 045 765	1 103 866
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	30 775	30 775	25 000	25 000					55 775	55 775
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	109 416	109 416	54 000	56 400	20 000	20 000	5 000	5 000	188 416	190 816
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	27 078	27 078	45 300	47 300	8 500	15 500	297 685	329 386	378 563	419 284
4-4 Outils de communication de l'EPPH	98 011	98 011	315 000	330 000			10 000	10 000	423 011	438 011
5 Piloter la politique du Parc national	116 983	116 983	24 600	24 600	-	-	-	-	141 583	141 583
5-1 Animation et évaluation de la charte	49 821	49 821	9 100	9 100					58 921	58 921
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	51 537	51 537	14 500	14 500					66 037	66 037
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationale	15 625	15 625	1 000	1 000					16 625	16 625
6 Gérer l'établissement public	1 177 450	1 177 450	414 329	492 559	250 000	243 000	111 500	111 500	1 953 279	2 024 509
6-1 Management généra	666 179	666 179	27 565	27 565					693 744	693 744
6-2 Gestion financière	85 551	85 551			250 000	243 000			335 551	328 551
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	242 111	242 111	196 404	196 404			61 500	61 500	500 015	500 015
6-4 Gestion des ressources humaines	157 764	157 764	84 500	84 000					242 264	241 764
6-5 Immobilier / logistique	25 845	25 845	105 860	184 590			50 000	50 000	181 705	260 435
<b>TOTAL</b>	<b>2 503 500</b>	<b>2 503 500</b>	<b>1 453 534</b>	<b>1 732 588</b>	<b>506 500</b>	<b>503 437</b>	<b>820 785</b>	<b>926 058</b>	<b>5 284 319</b>	<b>5 665 583</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B**      -

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

**Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.**

Budget	RECETTES										
	Recettes globalisées					Recettes fléchées					Total (C)
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
ETAT - Contribution OFB	3 479 397,00										
ETAT - Crédit sur P113 pour investissement						150 500,00					150 500,00
FOND VERT - Développement du tourisme équestre au PNF						191 370,00					191 370,00
FOND VERT - Développement du tourisme équestre au PNF							25 000,00				25 000,00
FOND VERT - Equipement des portes de cœur (Arc, Auberive et Chatillon)						154 140,00					154 140,00
FOND VERT - Equipement des portes de cœur (Chalmessin)						61 760,00					61 760,00
FOND VERT - Acquisition de véhicules pour surveillance						50 000,00					50 000,00
DRAAF - AMI MASA - Concertation territoriale (acompte 30% de 136 077€)								40 823,10			40 823,10
FEDER BFC - Espèces à enjeu								46 000,00			46 000,00
FEDER BFC - Forêts et changement climatique								57 400,00			57 400,00
FEDER BFC - Typologie Prairie								80 200,00			80 200,00
OFB - Appel à projet ABC 2022								13 800,00			13 800,00
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - SEQUANA - Inventaire milieux humides								6 400,00			6 400,00
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - Diagnostic marais tuffeux								36 000,00			36 000,00
CEREMA - Appel à projet Sentier de Nature - GR Pays								50 000,00			50 000,00
GMF - Solde sur opération Malette pédagogique sur le PNF (Conv OFB2023-403) (70% de 10 k€)								7 000,00			7 000,00
GMF - Solde sur DAS 2022-032 (70% 10 k€) - Aménagement Val d'Esnois								7 000,00			7 000,00
Région GE - Programme Life Biodiv'Est								36 900,00			36 900,00
REGULATION - Recettes perçues dans le cadre de la DSP Régulation									84 000,00		84 000,00
BOUTIQUE - Recettes générées par la boutique					10 000,00						10 000,00
NUITS DES FORETS - Versement de l'association pour l'évènement du même nom					2 000,00						2 000,00
ESPRIT PARC NATIONAL - Redevances de la marque Esprit Parc national					3 900,00						3 900,00
LOYERS - Hébergement des Services civiques					2 500,00						2 500,00
EEDD - Prestations payantes					8 180,00						8 180,00
REMBOURSEMENT - Remboursement divers reçus par le PNF (LJSS, ...)					10 500,00						10 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 479 397,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 080,00</b>	<b>607 770,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>381 523,10</b>	<b>84 000,00</b>		<b>4 614 770,10</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**      1 050 812,90

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>BESOINS</b>				
	Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	1 050 812,90	1 050 812,90
<i>dont Budget Principal</i>			<i>0,00</i>	
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles,</i>			<i>0,00</i>	
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;			0,00	
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;			0,00	
Dépôts et cautionnements (b1)			0,00	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**			0,00	0,00
Autres décaissements non budgétaires (e1)			0,00	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 812,90</b>	<b>1 050 812,90</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>16 101,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>-16 101,00</b>	<b>0,00</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>104 892,50</i>	<i>104 892,50</i>	<i>-104 892,50</i>	<i>0,00</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d,</i>			<b>0,00</b>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>16 101,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>1 034 711,90</b>	<b>1 050 812,90</b>

<b>FINANCEMENTS</b>				
	Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	16 101,00	16 101,00	-16 101,00	0,00
<i>dont Budget Principal</i>			<i>0,00</i>	
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles,</i>			<i>0,00</i>	
Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;			0,00	
Remboursements de prêts (capital) (b2) ;			0,00	
Dépôts et cautionnements (b2)			0,00	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**			0,00	0,00
Autres encaissements non budgétaires (e2)			0,00	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>	<b>16 101,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>-16 101,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 812,90</b>	<b>1 050 812,90</b>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>			<b>390 054,90</b>	<i>390 054,90</i>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>88 791,50</i>	<i>88 791,50</i>	<b>571 966,50</b>	<i>660 758,00</i>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>	<b>16 101,00</b>	<b>16 101,00</b>	<b>1 034 711,90</b>	<b>1 050 812,90</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel/exécuté \***

COMPTES	CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants				COMPTES
		Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024		Dernier BR 2023	Prévision d'exécution 2023 (peut être identique au dernier BR)	Variation prévision d'exécution / BI	BI 2024	
011x, 010x, 017x, 018x, 019x et 021x	Personnel	2 102 954	2 102 954	261 500,00	2 364 454	Subventions de l'Etat	3 592 494	3 592 494	-88 097,00	3 504 397	111x
	dont charges de pensions civiles**	215 000	215 000	9 725,00	224 725	Dont contribution versée par l'OFB	3 479 397	3 479 397	0,00	3 479 397	
						Fiscalité affectée			0,00		71, 149x, 151x * le pourcentage spécifique à chaque poste concernant les produits de la fiscalité affectée
03x, 07x, 08x, 09x, 10x, 11x, 12x, 13x, 14x, 15x, 16x, 17x, 18x, 19x, 20x, 21x, 22x, 23x, 24x, 25x, 26x, 27x, 28x, 29x, 30x, 31x, 32x, 33x, 34x, 35x, 36x, 37x, 38x, 39x, 40x, 41x, 42x, 43x, 44x, 45x, 46x, 47x, 48x, 49x, 50x, 51x, 52x, 53x, 54x, 55x, 56x, 57x, 58x, 59x, 60x, 61x, 62x, 63x, 64x, 65x, 66x, 67x, 68x, 69x, 70x, 71x, 72x, 73x, 74x, 75x, 76x, 77x, 78x, 79x, 80x, 81x, 82x, 83x, 84x, 85x, 86x, 87x, 88x, 89x, 90x, 91x, 92x, 93x, 94x, 95x, 96x, 97x, 98x, 99x, 100x, 101x, 102x, 103x, 104x, 105x, 106x, 107x, 108x, 109x, 110x, 111x, 112x, 113x, 114x, 115x, 116x, 117x, 118x, 119x, 120x, 121x, 122x, 123x, 124x, 125x, 126x, 127x, 128x, 129x, 130x, 131x, 132x, 133x, 134x, 135x, 136x, 137x, 138x, 139x, 140x, 141x, 142x, 143x, 144x, 145x, 146x, 147x, 148x, 149x, 150x, 151x, 152x, 153x, 154x, 155x, 156x, 157x, 158x, 159x, 160x, 161x, 162x, 163x, 164x, 165x, 166x, 167x, 168x, 169x, 170x, 171x, 172x, 173x, 174x, 175x, 176x, 177x, 178x, 179x, 180x, 181x, 182x, 183x, 184x, 185x, 186x, 187x, 188x, 189x, 190x, 191x, 192x, 193x, 194x, 195x, 196x, 197x, 198x, 199x, 200x, 201x, 202x, 203x, 204x, 205x, 206x, 207x, 208x, 209x, 210x, 211x, 212x, 213x, 214x, 215x, 216x, 217x, 218x, 219x, 220x, 221x, 222x, 223x, 224x, 225x, 226x, 227x, 228x, 229x, 230x, 231x, 232x, 233x, 234x, 235x, 236x, 237x, 238x, 239x, 240x, 241x, 242x, 243x, 244x, 245x, 246x, 247x, 248x, 249x, 250x, 251x, 252x, 253x, 254x, 255x, 256x, 257x, 258x, 259x, 260x, 261x, 262x, 263x, 264x, 265x, 266x, 267x, 268x, 269x, 270x, 271x, 272x, 273x, 274x, 275x, 276x, 277x, 278x, 279x, 280x, 281x, 282x, 283x, 284x, 285x, 286x, 287x, 288x, 289x, 290x, 291x, 292x, 293x, 294x, 295x, 296x, 297x, 298x, 299x, 300x, 301x, 302x, 303x, 304x, 305x, 306x, 307x, 308x, 309x, 310x, 311x, 312x, 313x, 314x, 315x, 316x, 317x, 318x, 319x, 320x, 321x, 322x, 323x, 324x, 325x, 326x, 327x, 328x, 329x, 330x, 331x, 332x, 333x, 334x, 335x, 336x, 337x, 338x, 339x, 340x, 341x, 342x, 343x, 344x, 345x, 346x, 347x, 348x, 349x, 350x, 351x, 352x, 353x, 354x, 355x, 356x, 357x, 358x, 359x, 360x, 361x, 362x, 363x, 364x, 365x, 366x, 367x, 368x, 369x, 370x, 371x, 372x, 373x, 374x, 375x, 376x, 377x, 378x, 379x, 380x, 381x, 382x, 383x, 384x, 385x, 386x, 387x, 388x, 389x, 390x, 391x, 392x, 393x, 394x, 395x, 396x, 397x, 398x, 399x, 400x, 401x, 402x, 403x, 404x, 405x, 406x, 407x, 408x, 409x, 410x, 411x, 412x, 413x, 414x, 415x, 416x, 417x, 418x, 419x, 420x, 421x, 422x, 423x, 424x, 425x, 426x, 427x, 428x, 429x, 430x, 431x, 432x, 433x, 434x, 435x, 436x, 437x, 438x, 439x, 440x, 441x, 442x, 443x, 444x, 445x, 446x, 447x, 448x, 449x, 450x, 451x, 452x, 453x, 454x, 455x, 456x, 457x, 458x, 459x, 460x, 461x, 462x, 463x, 464x, 465x, 466x, 467x, 468x, 469x, 470x, 471x, 472x, 473x, 474x, 475x, 476x, 477x, 478x, 479x, 480x, 481x, 482x, 483x, 484x, 485x, 486x, 487x, 488x, 489x, 490x, 491x, 492x, 493x, 494x, 495x, 496x, 497x, 498x, 499x, 500x, 501x, 502x, 503x, 504x, 505x, 506x, 507x, 508x, 509x, 510x, 511x, 512x, 513x, 514x, 515x, 516x, 517x, 518x, 519x, 520x, 521x, 522x, 523x, 524x, 525x, 526x, 527x, 528x, 529x, 530x, 531x, 532x, 533x, 534x, 535x, 536x, 537x, 538x, 539x, 540x, 541x, 542x, 543x, 544x, 545x, 546x, 547x, 548x, 549x, 550x, 551x, 552x, 553x, 554x, 555x, 556x, 557x, 558x, 559x, 560x, 561x, 562x, 563x, 564x, 565x, 566x, 567x, 568x, 569x, 570x, 571x, 572x, 573x, 574x, 575x, 576x, 577x, 578x, 579x, 580x, 581x, 582x, 583x, 584x, 585x, 586x, 587x, 588x, 589x, 590x, 591x, 592x, 593x, 594x, 595x, 596x, 597x, 598x, 599x, 600x, 601x, 602x, 603x, 604x, 605x, 606x, 607x, 608x, 609x, 610x, 611x, 612x, 613x, 614x, 615x, 616x, 617x, 618x, 619x, 620x, 621x, 622x, 623x, 624x, 625x, 626x, 627x, 628x, 629x, 630x, 631x, 632x, 633x, 634x, 635x, 636x, 637x, 638x, 639x, 640x, 641x, 642x, 643x, 644x, 645x, 646x, 647x, 648x, 649x, 650x, 651x, 652x, 653x, 654x, 655x, 656x, 657x, 658x, 659x, 660x, 661x, 662x, 663x, 664x, 665x, 666x, 667x, 668x, 669x, 670x, 671x, 672x, 673x, 674x, 675x, 676x, 677x, 678x, 679x, 680x, 681x, 682x, 683x, 684x, 685x, 686x, 687x, 688x, 689x, 690x, 691x, 692x, 693x, 694x, 695x, 696x, 697x, 698x, 699x, 700x, 701x, 702x, 703x, 704x, 705x, 706x, 707x, 708x, 709x, 710x, 711x, 712x, 713x, 714x, 715x, 716x, 717x, 718x, 719x, 720x, 721x, 722x, 723x, 724x, 725x, 726x, 727x, 728x, 729x, 730x, 731x, 732x, 733x, 734x, 735x, 736x, 737x, 738x, 739x, 740x, 741x, 742x, 743x, 744x, 745x, 746x, 747x, 748x, 749x, 750x, 751x, 752x, 753x, 754x, 755x, 756x, 757x, 758x, 759x, 760x, 761x, 762x, 763x, 764x, 765x, 766x, 767x, 768x, 769x, 770x, 771x, 772x, 773x, 774x, 775x, 776x, 777x, 778x, 779x, 780x, 781x, 782x, 783x, 784x, 785x, 786x, 787x, 788x, 789x, 790x, 791x, 792x, 793x, 794x, 795x, 796x, 797x, 798x, 799x, 800x, 801x, 802x, 803x, 804x, 805x, 806x, 807x, 808x, 809x, 810x, 811x, 812x, 813x, 814x, 815x, 816x, 817x, 818x, 819x, 820x, 821x, 822x, 823x, 824x, 825x, 826x, 827x, 828x, 829x, 830x, 831x, 832x, 833x, 834x, 835x, 836x, 837x, 838x, 839x, 840x, 841x, 842x, 843x, 844x, 845x, 846x, 847x, 848x, 849x, 850x, 851x, 852x, 853x, 854x, 855x, 856x, 857x, 858x, 859x, 860x, 861x, 862x, 863x, 864x, 865x, 866x, 867x, 868x, 869x, 870x, 871x, 872x, 873x, 874x, 875x, 876x, 877x, 878x, 879x, 880x, 881x, 882x, 883x, 884x, 885x, 886x, 887x, 888x, 889x, 890x, 891x, 892x, 893x, 894x, 895x, 896x, 897x, 898x, 899x, 900x, 901x, 902x, 903x, 904x, 905x, 906x, 907x, 908x, 909x, 910x, 911x, 912x, 913x, 914x, 915x, 916x, 917x, 918x, 919x, 920x, 921x, 922x, 923x, 924x, 925x, 926x, 927x, 928x, 929x, 930x, 931x, 932x, 933x, 934x, 935x, 936x, 937x, 938x, 939x, 940x, 941x, 942x, 943x, 944x, 945x, 946x, 947x, 948x, 949x, 950x, 951x, 952x, 953x, 954x, 955x, 956x, 957x, 958x, 959x, 960x, 961x, 962x, 963x, 964x, 965x, 966x, 967x, 968x, 969x, 970x, 971x, 972x, 973x, 974x, 975x, 976x, 977x, 978x, 979x, 980x, 981x, 982x, 983x, 984x, 985x, 986x, 987x, 988x, 989x, 990x, 991x, 992x, 993x, 994x, 995x, 996x, 997x, 998x, 999x, 1000x, 1001x, 1002x, 1003x, 1004x, 1005x, 1006x, 1007x, 1008x, 1009x, 1010x, 1011x, 1012x, 1013x, 1014x, 1015x, 1016x, 1017x, 1018x, 1019x, 1020x, 1021x, 1022x, 1023x, 1024x, 1025x, 1026x, 1027x, 1028x, 1029x, 1030x, 1031x, 1032x, 1033x, 1034x, 1035x, 1036x, 1037x, 1038x, 1039x, 1040x, 1041x, 1042x, 1043x, 1044x, 1045x, 1046x, 1047x, 1048x, 1049x, 1050x, 1051x, 1052x, 1053x, 1054x, 1055x, 1056x, 1057x, 1058x, 1059x, 1060x, 1061x, 1062x, 1063x, 1064x, 1065x, 1066x, 1067x, 1068x, 1069x, 1070x, 1071x, 1072x, 1073x, 1074x, 1075x, 1076x, 1077x, 1078x, 1079x, 1080x, 1081x, 1082x, 1083x, 1084x, 1085x, 1086x, 1087x, 1088x, 1089x, 1090x, 1091x, 1092x, 1093x, 1094x, 1095x, 1096x, 1097x, 1098x, 1099x, 1100x, 1101x, 1102x, 1103x, 1104x, 1105x, 1106x, 1107x, 1108x, 1109x, 1110x, 1111x, 1112x, 1113x, 1114x, 1115x, 1116x, 1117x, 1118x, 1119x, 1120x, 1121x, 1122x, 1123x, 1124x, 1125x, 1126x, 1127x, 1128x, 1129x, 1130x, 1131x, 1132x, 1133x, 1134x, 1135x, 1136x, 1137x, 1138x, 1139x, 1140x, 1141x, 1142x, 1143x, 1144x, 1145x, 1146x, 1147x, 1148x, 1149x, 1150x, 1151x, 1152x, 1153x, 1154x, 1155x, 1156x, 1157x, 1158x, 1159x, 1160x, 1161x, 1162x, 1163x, 1164x, 1165x, 1166x, 1167x, 1168x, 1169x, 1170x, 1171x, 1172x, 1173x, 1174x, 1175x, 1176x, 1177x, 1178x, 1179x, 1180x, 1181x, 1182x, 1183x, 1184x, 1185x, 1186x, 1187x, 1188x, 1189x, 1190x, 1191x, 1192x, 1193x, 1194x, 1195x, 1196x, 1197x, 1198x, 1199x, 1200x, 1201x, 1202x, 1203x, 1204x, 1205x, 1206x, 1207x, 1208x, 1209x, 1210x, 1211x, 1212x, 1213x, 1214x, 1215x, 1216x, 1217x, 1218x, 1219x, 1220x, 1221x, 1222x, 1223x, 1224x, 1225x, 1226x, 1227x, 1228x, 1229x, 1230x, 1231x, 1232x, 1233x, 1234x, 1235x, 1236x, 1237x, 1238x, 1239x, 1240x, 1241x, 1242x, 1243x, 1244x, 1245x, 1246x, 1247x, 1248x, 1249x, 1250x, 1251x, 1252x, 1253x, 1254x, 1255x, 1256x, 1257x, 1258x, 1259x, 1260x, 1261x, 1262x, 1263x, 1264x, 1265x, 1266x, 1267x, 1268x, 1269x, 1270x, 1271x, 1272x, 1273x, 1274x, 1275x, 1276x, 1277x, 1278x, 1279x, 1280x, 1281x, 1282x, 1283x, 1284x, 1285x, 1286x, 1287x, 1288x, 1289x, 1290x, 1291x, 1292x, 1293x, 1294x, 1295x, 1296x, 1297x, 1298x, 1299x, 1300x, 1301x, 1302x, 1303x, 1304x, 1305x, 1306x, 1307x, 1308x, 1309x, 1310x, 1311x, 1312x, 1313x, 1314x, 1315x, 1316x, 1317x, 1318x, 1319x, 1320x, 1321x, 1322x, 1323x, 1324x, 1325x, 1326x, 1327x, 1328x, 1329x, 1330x, 1331x, 1332x, 1333x, 1334x, 1335x, 1336x, 1337x, 1338x, 1339x, 1340x, 1341x, 1342x, 1343x, 1344x, 1345x, 1346x, 1347x, 1348x, 1349x, 1350x, 1351x, 1352x, 1353x, 1354x, 1355x, 1356x, 1357x, 1358x, 1359x, 1360x, 1361x, 1362x, 1363x, 1364x, 1365x, 1366x, 1367x, 1368x, 1369x, 1370x, 1371x, 1372x, 1373x, 1374x, 1375x, 1376x, 1377x, 1378x, 1379x, 1380x, 1381x, 1382x, 1383x, 1384x, 1385x, 1386x, 1387x, 1388x, 1389x, 1390x, 1391x, 1392x, 1393x, 1394x, 1395x, 1396x, 1397x, 1398x, 1399x, 1400x, 1401x, 1402x, 1403x, 1404x, 1405x, 1406x, 1407x, 1408x, 1409x, 1410x, 1411x, 1412x, 1413x, 1414x, 1415x, 1416x, 1417x, 1418x, 1419x, 1420x, 1421x, 1422x, 1423x, 1424x, 1425x, 1426x, 1427x, 1428x, 1429x, 1430x, 1431x, 1432x, 1433x, 1434x, 1435x, 1436x, 1437x, 1438x, 1439x, 1440x, 1441x, 1442x, 1443x, 1444x, 1445x, 1446x, 1447x, 1448x, 1449x, 1450x, 1451x, 1452x, 1453x, 1454x, 1455x, 1456x, 1457x, 1458x, 1459x, 1460x, 1461x, 1462x, 1463x, 1464x, 1465x, 1466x, 1467x, 1468x, 1469x, 1470x, 1471x, 1472x, 1473x, 1474x, 1475x, 1476x, 1477x, 1478x, 1479x, 1480x, 1481x, 1482x, 1483x, 1484x, 1485x, 1486x, 1487x, 1488x, 1489x, 1490x, 1491x, 1492x, 1493x, 1494x, 1495x, 1496x, 1497x, 1498x, 1499x, 1500x, 1501x, 1502x, 1503x, 1504x, 1505x, 1506x, 1507x, 1508x, 1509x, 1510x, 1511x, 1512x, 1513x, 1514x, 1515x, 1516x, 1517x, 1518x, 1519x, 1520x, 1521x, 1522x, 1523x, 1524x, 1525x, 1526x, 1527x, 1528x, 1529x, 1530x, 1531x, 1532x, 1533x, 1534x, 1535x, 1536x, 1537x, 1538x, 1539x, 1540x, 1541x, 1542x, 1543x, 1544x, 1545x, 1546x, 1547x, 1548x, 1549x, 1550x, 1551x, 1552x, 1553x, 1554x, 1555x, 1556x, 1557x, 1558x, 1559x, 1560x, 1561x, 1562x, 1563x, 1564x, 1565x, 1566x, 1567x, 1568x, 1569x, 1570x, 1571x, 1572x, 1573x, 1574x, 1575x, 1576x, 1577x, 1578x, 1579x, 1580x, 1581x, 1582x, 1583x, 1584x, 1585x, 1586x, 1587x, 1588x, 1589x, 1590x, 1591x, 1592x, 1593x, 1594x, 1595x, 1596x, 1597x, 1598x, 1599x, 1600x, 1601x, 1602x, 1603x, 1604x, 1605x, 1606x, 1607x, 1608x, 1609x, 1610x, 1611x, 1612x, 1613x, 1614x, 1615x, 1616x, 1617x, 1618x, 1619x, 1620x, 1621x, 1622x, 1623x, 1624x, 1625x, 1626x, 1627x, 1628x, 1629x, 1630x, 1631x, 1632x, 1633x, 1634x, 1635x, 1636x, 1637x, 1638x, 1639x, 1640x, 1641x, 1642x, 1643x, 1644x, 1645x, 1646x, 1647x, 1648x, 1649x, 1650x, 1651x, 1652x, 1653x, 1654x, 1655x, 1656x, 1657x, 1658x, 1659x, 1660x, 1661x, 1662x, 1663x, 1664x, 1665x, 1666x, 1667x, 1668x, 1669x, 1670x, 1671x, 1672x, 1673x, 1674x, 1675x, 1676x, 1677x, 1678x, 1679x, 1680x, 1681x, 1682x, 1683x, 1684x, 1685x, 1686x, 1687x, 1688x, 1689x, 1690x, 1691x, 1692x, 1693x, 1694x, 1695x, 1696x, 1697x, 1698x, 1699x, 1700x, 1701x, 1702x, 1703x, 1704x, 1705x, 1706x, 1707x, 1708x, 1709x, 1710x, 1711x, 1712x, 1713x, 1714x, 1715x, 1716x, 1717x, 1718x, 1719x, 1720x, 1721x, 1722x, 1723x, 1724x, 1725x, 1726x, 1727x, 1728x, 1729x, 1730x, 1731x, 1732x, 1733x, 1734x, 1735x, 1736x, 1737x, 1738x, 1739x, 1740x, 1741x, 1742x, 1743x, 1744x, 1745x, 1746x, 1747x, 1748x, 1749x, 1750x, 1751x, 1752x, 1753x, 1754x, 1755x, 1756x, 1757x, 1758x, 1759x, 1760x, 1761x, 1762x, 1763x, 1764x, 1765x, 1766x, 1767x, 1768x, 1769x, 1770x, 1771x, 1772x, 1773x, 1774x, 1775x, 1776x, 1777x, 1778x, 1779x, 1780x, 1781x, 1782x, 1783x, 1784x, 1785x, 1786x, 1787x, 1788x, 1789x, 1790x, 1791x, 1792x, 1793x, 1794x, 1795x, 1796x, 1797x, 1798x, 1799x, 1800x, 1801x, 1802x, 1803x,											

**TABLEAU 7**  
**Plan de trésorerie**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle	Contrôle de cohérence
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>2 285 857,20</b>	<b>2 001 264,20</b>	<b>2 296 917,45</b>	<b>2 941 693,25</b>	<b>2 769 584,00</b>	<b>3 102 383,27</b>	<b>2 588 612,55</b>	<b>2 146 965,12</b>	<b>2 193 957,12</b>	<b>1 856 459,12</b>	<b>1 724 840,20</b>	<b>1 625 784,20</b>	<b>27 534 317,67</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>														
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	250,00	696 129,30	974 481,02	250,00	705 129,30	3 250,00	11 180,00	699 879,30	1 250,00	421 428,08	2 000,00	1 250,00	3 516 477,00	
Subvention pour charges d'investissement													0,00	
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	0,00	695 879,30	974 231,02	0,00	695 879,30	0,00	0,00	695 879,30	0,00	417 528,08	0,00	0,00	3 479 397,00	
Autres financements de l'Etat													0,00	
Fiscalité affectée													0,00	
Autres financements publics													0,00	
Recettes propres	250,00	250,00	250,00	250,00	9 250,00	3 250,00	11 180,00	4 000,00	1 250,00	3 900,00	2 000,00	1 250,00	37 080,00	
<b>Recettes budgétaires fléchées (dont plan de relance)</b>	0,00	6 400,00	46 000,00	186 050,00	0,00	40 823,00	91 800,00	14 000,00	88 800,00	25 000,00	500 620,00	98 800,00	1 098 293,00	
Subvention pour charges d'investissement fléchée				150 050,00					50 000,00		407 720,00		607 770,00	
Financements de l'Etat fléchés									25 000,00				25 000,00	
Autres financements publics fléchés		6 400,00	46 000,00	36 000,00		40 823,00	91 800,00	14 000,00	13 800,00	25 000,00	36 900,00	70 800,00	381 523,00	
Recettes propres fléchées											56 000,00	28 000,00	84 000,00	
<b>Opérations non budgétaires</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts : encaissements en capital													0,00	
Prêts : encaissement en capital													0,00	
Dépôts et cautionnements													0,00	
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													0,00	
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- TVA encaissée													0,00	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0,00	
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													0,00	
<b>A. TOTAL</b>	250,00	702 529,30	1 020 481,02	186 300,00	705 129,30	44 073,00	102 980,00	713 879,30	90 050,00	446 428,08	502 620,00	100 050,00	4 614 770,00	
<b>DECAISSEMENTS</b>														
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	269 410,00	341 000,00	297 950,00	316 000,00	351 000,00	398 000,00	387 000,00	380 000,00	340 598,00	337 437,00	374 000,00	384 840,00	4 177 235,00	
Personnel	182 410,00	181 000,00	190 950,00	184 000,00	181 000,00	221 000,00	215 000,00	223 000,00	183 000,00	181 000,00	189 000,00	189 840,00	2 321 200,00	
Fonctionnement	87 000,00	140 000,00	87 000,00	107 000,00	155 000,00	117 000,00	107 000,00	87 000,00	132 598,00	150 000,00	145 000,00	165 000,00	1 479 598,00	
Intervention		20 000,00	20 000,00	25 000,00	15 000,00	60 000,00	65 000,00	65 000,00	25 000,00	6 437,00	40 000,00	30 000,00	371 437,00	
Investissement								5 000,00					5 000,00	
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées (dont plan de relance)</b>	15 433,00	65 876,05	77 755,23	42 409,25	21 330,03	159 843,73	157 627,43	286 887,30	86 950,00	240 610,00	227 676,00	105 950,00	1 488 348,00	
Personnel	11 400,00	11 400,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	15 950,00	182 300,00	
Fonctionnement	4 033,00	43 976,05	45 805,23	14 459,25	2 380,03	39 893,73	14 177,43	8 265,30	10 000,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00	252 990,00	
Intervention						84 000,00			7 000,00		41 000,00		132 000,00	
Investissement		10 500,00	16 000,00	12 000,00	3 000,00	20 000,00	127 500,00	262 672,00	54 000,00	199 660,00	145 726,00	70 000,00	921 058,00	
<b>Opérations non budgétaires</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts : remboursements en capital													0,00	
Prêts : décaissements en capital												0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements													0,00	
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													0,00	
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TVA décaissée													0,00	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00	
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													0,00	
<b>B. TOTAL</b>	284 843,00	406 876,05	375 705,23	358 409,25	372 330,03	557 843,73	544 627,43	666 887,30	427 548,00	578 047,00	601 676,00	490 790,00	5 665 583,00	
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>-284 593,00</b>	<b>295 653,25</b>	<b>644 775,80</b>	<b>-172 109,25</b>	<b>332 799,28</b>	<b>-513 770,73</b>	<b>-441 647,43</b>	<b>46 992,00</b>	<b>-337 498,00</b>	<b>-131 618,92</b>	<b>-99 056,00</b>	<b>-390 740,00</b>	<b>-1 050 813,00</b>	
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>2 001 264,20</b>	<b>2 296 917,45</b>	<b>2 941 693,25</b>	<b>2 769 584,00</b>	<b>3 102 383,27</b>	<b>2 588 612,55</b>	<b>2 146 965,12</b>	<b>2 193 957,12</b>	<b>1 856 459,12</b>	<b>1 724 840,20</b>	<b>1 625 784,20</b>	<b>1 235 044,20</b>		

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.

Concernant les parties "Opérations non budgétaires", le lien avec le tableau d'équilibre financier est le suivant :

- La somme des 3 lignes "Emprunts : encaissement en capital + Prêts : encaissement en capital + Dépôts et cautionnement" doit correspondre à la ligne 13 du TEF
- La somme des 2 lignes "TVA encaissée + dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissement" doit correspondre à la ligne 13 du TEF

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2024 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027 et suivantes	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		600 148	210 093	276 345	301 465	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>600148</b>	<b>1098293</b>	<b>487522</b>	<b>213400</b>	<b>0</b>	<b>2399363</b>
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée		607 770 €				607770
Financements de l'État fléchés	452861	25 000 €				477861
Autres financements publics fléchés	138127	381 523 €	487522	213400		1220572
Recettes propres fléchées	9160	84 000 €				93160
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>0</b>	<b>1488348</b>	<b>421270</b>	<b>188280</b>	<b>0</b>	<b>2097898</b>
Personne						
AE=CP		182300	159550	114000		455850
Fonctionnement						
AE		182550	102600	33400		318550
CP		252990	61720	74280		388990
Interventior						
AE		125000				125000
CP		132000				132000
Investissement						
AE		815785	200000			1015785
CP		921058	200000			1121058
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>600148</b>	<b>-390055</b>	<b>66252</b>	<b>25120</b>	<b>0</b>	<b>301465</b>

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.*

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>						<b>0</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						<b>0</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>600 148</b>	<b>210 093</b>	<b>276 345</b>	<b>301 465</b>	<b>301 465</b>	<b>301 465</b>

Appel à projet ABC de l'OFB	ABC_2022	Atlas de la biodiversité communale 2022
	ABC_2025	Atlas de la biodiversité communale 2025
Subvention ministérielle d'investissement	BOUTIQUE_WEB	Investissement dans la boutique du Parc national
	ETUD_AVIFAUNE	Matériel pour les études avifaunes
	INFORMATIQUE	Matériel informatique
	INFRA_TUFFROUVRES	Aménagement de "la petite tuffière" - propriété DE THOMASSON à Rouvres-sur-Aube
	INTERP_STERUFFINE	Interprétation de la maison de Ste Ruffine
	MAISONNEAU	Etude programmatique de la maison de l'eau
	MATERIEL_TECH	Achat de matériel technique
	MOBILIER	Achat de mobilier (maison du parc à Leuglay + Relais)
	RI_GESTION	Gestion de la réserve intégrale
	SIGN_MAISONS	Totem pour la signalétique du siège du PNFor
	TELEPHONIE	Installation de lignes
	TRAVAUX	Installation de volets pour la sobriété énergétique du siège
Fond vert/subvention ministérielle	INFRA_PORTECHAL	Interprétation de la porte de Chalmessin
	SURV	Acquisition de véhicules pour la surveillance
Fond vert	DAMIER_FRENE	Etude sur le Damier du frêne
	EQUESTRE_TOUR	Mise en tourisme de la boucle équestre
	INFRA_ARCAUBCHAT	Interprétation des portes d'Arc, Auberive, Chatillon
Fonds Appel à projet Sentier de Nature	GR_PNFOR	GR de Pays
Fonds FEDER Région BFC	ESP_ENJEUX	Espèces à enjeu
	FORETS_CC	Forêts et changement climatique
	TYPO_PRAIRIE	Typologie prairie
Mécénat GMF	MECENAT_GMF	Mécénat GMF
Programme Life Biodiv'Est (région GE)	LIFEBIODIV	
Financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie via le CTEC Sequana	MIL_HUMID_CHAT	Etude sur les milieux humides du Chatillonnais
AMI_MASA	[CONCERT_FORETSBOIS]	Concertation territoriale autour de la forêt et du bois

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance (toutes mesures)**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance (biodiversité, immobilier de l'Etat, Avenir Montagne), mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Antérieures à 2024 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		0	0	0	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	0	0	0	0	0
Financements de l'État fléchés					0
Autres financements publics fléchés					0
Recettes propres fléchées					0
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	0	0	0	0	0
Personnel					
AE=CP					0
Fonctionnement					
AE					-
CP					-
Intervention					-
AE					-
CP					-
Investissement					-
AE					-
CP					-
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	0	0	0	0	0

*Solde budgétaire N repris au tableau "Équilibre financier" en (a)*

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de ch*

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>					0
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>					0
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	0	0	0	0	0

Comme initialement prévu, l'ensemble des dépenses liées aux projets financés par le dispositif France relance aura été effectué au 31/12/20



[CONCERT_FORETSBOIS] Concertation territoriale autour de la forêt et du bois	Autres financements publics** Autres financements***	136 077,00 0,00		40 823,00 0,00			
<b>Total Op.2</b>		<b>136 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 823,00</b>	<b>95 254,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[EQUESTRE_TOUR] Mise en place des Boudes du Coeur du Parc National	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	501 875,00 192 775,00 27 000,00	285 505,00	216 370,00			
<b>Total Op.3</b>		<b>721 650,00</b>	<b>312 505,00</b>	<b>216 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[ESP_ENJELUX] Espèces à enjeux	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	0,00 181 000,00 0,00		48 000,00	61 500,00	73 500,00	
<b>Total Op.4</b>		<b>181 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>61 500,00</b>	<b>73 500,00</b>	<b>0,00</b>
[FORETS_CC] Forêts et changement climatique	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	0,00 200 400,00 0,00		57 400,00	68 000,00	75 000,00	
<b>Total Op.5</b>		<b>200 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 400,00</b>	<b>68 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
[GR_PNFFor] Création du GR de Pays	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	0,00 477 174,00 0,00		143 152,00	50 000,00	284 022,00	
<b>Total Op.6</b>		<b>477 174,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 152,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>284 022,00</b>	<b>0,00</b>
[NFRA_ARCAUBCHAT] Interprétation et aménagement des portes de coeur Arc-Chatillon-Auberive	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	220 200,00 0,00 0,00	66 060,00	154 140,00			
<b>Total Op.7</b>		<b>220 200,00</b>	<b>66 060,00</b>	<b>154 140,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[INTERP_CHAL] Interprétation de la porte de Chalmessin	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	93 155,00 0,00 0,00	31 405,00	61 760,00			
<b>Total Op.8</b>		<b>93 155,00</b>	<b>31 405,00</b>	<b>61 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[MIL_HUMID_CHAT] Inventaire des milieux humides du Chatillonnais	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	0,00 32 000,00 0,00	25 600,00	6 400,00			
<b>Total Op.9</b>		<b>32 000,00</b>	<b>25 600,00</b>	<b>6 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[TYPO_PRAIRIE] Typologie des prairies	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	0,00 219 124,00 0,00		80 224,00	74 000,00	64 900,00	
<b>Total Op.10</b>		<b>219 124,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 224,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>64 900,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>815 240,00</b>	<b>382 970,00</b>	<b>432 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Ss total autres financements publics</b>	<b>1 474 750,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>387 799,00</b>	<b>348 754,00</b>	<b>497 422,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>27 000,00</b>	<b>27 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 316 990,00</b>	<b>457 970,00</b>	<b>820 069,00</b>	<b>348 754,00</b>	<b>497 422,00</b>	<b>0,00</b>

\* Subvention pour charges d'investissement fléchées, financements de l'Etat fléchés  
 \*\* Autres financements publics fléchés  
 \*\*\* Recettes propres fléchés

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

\* Le cas échéant, s'il n'y a pas de BR de fin d'année, vous pouvez reprendre les données des prévisions d'exécution pour les lignes 1 à 4b) (cellules H8 à H14). Dans ce cas vous pouvez effacer le lien et copier-coller directement les éléments dans le tableau.

		BI 2024	
<b>Niveau x initial x</b>	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer AVANT retraits d'engagement (dernier BR 2023)*	1 025 419
		Retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N (renvoi à la case de l'onglet complémentaire)	0
		Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	1 025 419
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement (dernier BR 2023)*	2 116 588
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (dernier BR 2023)*	-169 269
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie (dernier BR 2023)*	2 285 857
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée(dernier BR 2023)*	240 052
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (dernier BR 2023)*	2 045 805	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	5 284 319
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	-1 282 525
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	-782 525
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	-1 050 813
	<b>9</b>	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0
	<b>10</b>	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	<b>11</b>	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 0
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieur:	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours:	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs : des opérations sur exercices antérieur:	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-1 050 813
	12.a	Recettes budgétaires	4 614 770
12.b	Crédits de paiement ouverts	5 665 583	
<b>13</b>	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	0	
<b>14</b>	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-1 050 813	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-390 055	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-660 758	
<b>15</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	0	
<b>16</b>	Variation des restes à payer	-381 264	
<b>Niveau x finaux</b>	<b>17</b>	Niveau final de restes à payer	644 155
	<b>18</b>	Niveau final du fonds de roulement	1 065 775
	<b>19</b>	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-169 269
	<b>20</b>	Niveau final de la trésorerie	1 235 044
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-150 003
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 385 047

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.